

FORMATION BNSSA

DEROULEMENT DE LA FORMATION

TEST D'EVALUATION AVANT ENTREE EN FORMATION

Pré requis : Maitriser le crawl

Objectifs : faire le point de vos acquis et vous guider dans votre choix de suivre ou non la formation.

Evaluation : Test pratique

1° Enchaîner un parcours sur 100 mètres comprenant : 25m en crawl départ plongé / deux parcours de 25m comprenant chacun deux apnées de 10m / enchaîner 25 m en position de remorquage les mains hors de l'eau. Temps libre.

Il est impératif de venir préparé.

Test d'entrée le **samedi 13/01** et **samedi 09/03** de 11H30 à 13H45

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1

Pré requis : L'obtention du PSE1 est indispensable pour la présentation au BNSSA.

Objectifs : L'acquisition de gestes permettant de répondre à une situation d'urgence seul ou en équipe ; avec ou sans matériel spécialisé.

Evaluation : Formation continue, avec passage de cas concrets, présence indispensable.

Dispense : Titulaires du PSE1 ou équivalent devront se mettre à jour de leur formation continue.

Date selon le calendrier joint

RISQUES LIES AUX ACTIVITES AQUATIQUES

Objectifs : Traiter les particularités du milieu aquatique et connaître les conduites à tenir.

Contrôles : Mise en situation.

Dates selon le calendrier joint

LES ENTRAINEMENTS PRATIQUES

Objectifs : Ils doivent vous permettre d'acquérir les bases du sauvetage aquatique, et perfectionner vos compétences techniques afin de vous préparer aux épreuves pratiques des examens du SB - BNSSA - Sélection du BPJEPS AAN.

Contrôles : Tests pratiques durant la formation.

LA FORMATION A LA REGLEMENTATION

Objectifs : Acquérir les connaissances nécessaires aux missions de sécurité et de sauvetage aquatique.

Contrôles : Tests sous forme de QCM durant la formation.

Dates selon le calendrier joint

EXAMEN BLANC

Objectifs : Tester vos capacités à réussir l'examen, & apporter les corrections nécessaires.

Contrôles : QCM et pratique Epreuve 1- 2 et 3 de l'examen officiel

Courant de la formation

MISE EN SITUATION DE SURVEILLANT SAUVETEUR AQUATIQUE

Objectifs : Cette mise en situation a pour but de former aux difficultés du terrain les personnes appelées à effectuer des missions de Surveillance et de Secours.

CONDITION D'INSCRIPTION

Dès 16 ans, mais avoir 17 ans au jour de l'examen. La majorité étant nécessaire pour pratiquer la profession de BNSSA, le diplôme ne sera toutefois délivré aux candidats mineurs qu'une fois leur majorité atteinte.

Constitution du dossier examen

- **Photocopie de la carte d'identité recto-verso.**
- **Un certificat médical type BNSSA** (document ci- joint obligatoire) **avec tampon du médecin de moins de 3 mois avant l'examen**
- **La demande d'inscription à l'examen** (ci joint)

Pour les candidats en recyclage quinquennal le Diplôme original du BNSSA devra être joint

Coût de la Formation

- * Formation BNSSA : règlement de **420€** à l'ordre d'**E.P.S.S.A**
- * Formation COMPLETE (BNSSA et PSE1) : règlement de **680€**
- * ASSURANCE RCP obligatoire de **30€** à l'ordre de la FNMNS

* **CANDIDAT LIBRE EXAMEN BNSSA ou RECYCLAGE** : règlement de **80€** à l'ordre d'**E.P.S.S.A**

Les inscriptions seront validées après le règlement

Recyclage BNSSA

Pour le Recyclage Quinquennal

Règlement de **170€** à l'ordre d'**E.P.S.S.A** qui comprend les frais de dossier, d'examen et de formation sur la semaine (soit un maximum de 15h de formation les matins de 9h à 12h)

Un devis et une convention pourront vous être fournis pour les prises en charge, une facture sera délivrée en fin de formation, ainsi qu'une attestation de présence ci besoin.

FORMATIONS

Les lieux, les dates ainsi que les coordonnées du responsable de formation sont disponibles sur le site internet de l'association : www.epssa.fr

Autorisation Parentale obligatoire pour les Mineurs

Je soussigné(e)
représentant légal de
autorise ce (cette) dernier(e) à s'inscrire et à participer à la session de formation BNSSA organisée par le Centre de Formation EPSSA, qui se déroulera à : le
Fait à : le : / /

SIGNATURE :

Attention le diplôme de secourisme PSE1 ou de son recyclage annuel est obligatoire pour le dépôt du dossier d'examen

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Tous ces renseignements sont obligatoires et toutes les rubriques doivent être renseignées

Nom : Prénom :

Né (e) le : Lieu :

Sexe : Age :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mail : Tél :

Diplômes scolaires & universitaires :

Diplômes et Brevets sportifs :

Situation professionnelle ou autre:

Situation de famille :

LORS DE L'INSCRIPTION A LA FORMATION JE SUIS DÉJÀ TITULAIRE :

Date d'obtention PSE 1 ou équivalent PSE2

Organisme de délivrance :

Je suis titulaire d'une PAE de formateur aux Premiers Secours :

Dernière formation continue en secourisme effectuée le :

Avec quel organisme ou association :

Joignez impérativement à ce dossier, les copies de vos diplômes et attestations

*Sont équivalents : uniquement AFCPSAM ou CFAPSE / Prompt Secours ou Secours à Personnes /
régulièrement mis à jour de leurs formations continues*

Signature du stagiaire

Procédure d'inscription

Le dossier d'inscription est à nous retourner par mail à epssa26-07@sfr.fr
Le virement bancaire doit être justifié par votre : Nom – Prénom - Lieu et date
de la formation

Mode de règlement : Virement bancaire
Date d'échéance : 3 jours avant la formation
IBAN : FR76 1680 7001 0836 4347 9721 116

Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée et de paiement, l'inscription du candidat ne sera effective qu'à réception de toutes les pièces demandées

DOSSIER :

- SESSION DE HAUTERIVES SESSION DE ST VALLIER
- SESSION DE TAIN L'HERMITAGE
- Virement bancaire en date du :
- Formation BNSSA 420€**
- Assurance RCP 30€**
- Recyclage BNSSA 170€**
- Formation COMPLETE (BNSSA et PSE1) 680€**
- Candidat libre BNSSA 80€**

FORMATION INITIALE FORMATION RECYCLAGE

RESPONSABLE FORMATION

Mr Luc Delord luc.delord@annonayrhoneagglo.fr **Tel :** 06.82.17.12.77

Site web : www.epssa.fr

CERTIFICAT MEDICAL BNSSA

Formulaire exigé pour tout candidat au BNSSA. Ce certificat devra dater de moins de trois mois avant l'entrée en formation. Toujours transmettre l'original et pas de copie.

Je soussigné,....., Docteur en médecine certifié
avoir examiné ce jour, [] []

et avoir constaté que cette personne ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une faculté d'élocution normale, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres et une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

SANS CORRECTION :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque oeil mesuré séparément : soit au moins 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

Cas particulier : Dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est 4/10 + inférieur à 1/10

AVEC CORRECTION :

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un oeil quelle que soit la valeur de l'autre oeil corrigé

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque oeil corrigé, avec un oeil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : Dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre oeil corrigé.

Fait à, [] le []

Signature et cachet du médecin obligatoire

Ce certificat médical est conforme au modèle figurant en annexe de l'arrêté 26 juin 1991 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation.